Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 18/07/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260706-DCM_20260706_2-DE

Délibération n° DCM_20260706-2 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé près Liffré, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Étaient présents : B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - N. RENAUD

Absents :

Etaient absents excusés : M. GUILARD ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER - G. MORIN - K. STEPHEN ayant donné procuration à I. GAUTIER

Secrétaire de Séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....16

De votants :.....18

DCM_20260706-2 - VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 19 MAI

Conformément aux dispositions du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 mai 2026 a eu pour objet :

- Un service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été mis en place au 1er juillet 2015 au sein de la Communauté de communes (délibération n°2015/010 du 05 février 2015). Une convention a été établie avec chacune des communes membres ayant adhéré au service commun. Cette convention traite des conditions d'exercice du service commun.
- Le reversement à Liffré-Cormier Communauté de la subvention relative à l'autorité organisatrice de la petite enfance.

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensation pour l'année 2026 suite à l'approbation du rapport du CLECT sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 18/07/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260706-DCM_20260706_2-DE

COMMUNES	AC 2025	ADS 2025 / AOM PE	AC 2026
Saint Aubin du Cormier	392 686,09 €	36 200,78 € 28 459,38 €	362 763,71 €
Gosné	79 657,50 €	12 066,93 €	84 103,44 €
Livré sur Changeon	13 583,80 €	8 221,42 €	15 027,10 €
Mézières sur Couesnon	31 473,95 €	9 187,53 €	31 435,69 €
Liffré	2 118 567,51 €	53 931,77 € 24 393,75 €	2 089 467,65 €
La Bouëxière	241 888,63 €	14 719,00 € 28 459,38 €	212 040,86 €
Ercé près Liffré	10 373,55 €	6 327,09 €	8 096,44 €
Dourdain	39 563,37 €	2 898,34 €	40 383,64 €
Chasné sur Illet	21 630,37 €	6 990,10 €	17 880,25 €

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté ;

Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 détaillant les bénéficiaires ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 19 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les conclusions du rapport de la CLECT du 19 mai 2026 ainsi que la révision des attributions de compensation qui en résulte et telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER